



N^o. 47. 457.

Namur, Le 23 juillet 1837.

Pour avoir l'honneur de vous
communiquer, Messieurs, une pétition
du Sieur Pierre Antoine Nossier,
domicilié dans votre ville, tendante
à obtenir l'autorisation de pouvoir
faire construire un four à piper.

Pour vous prieur de donner à
cette demande la suite indiquée à
l'art. 2393 Du Code Administratif.

Les Députés des Etats de la province,

J. M. W. D. J. Président par intérim.

d

Le Premier Député:
Le Secrétaire-général,
J. M. W. D. J.

Messieurs les Bourgmestre
et Scherim de la ville d'Andenne.